

La Présidente

Nantes, le 16 MARS 2022

CAB/CM/HJ/PG 2022-03-84

Madame la présidente,

J'ai lu avec intérêt votre courrier dans lequel vous préconisez l'adoption d'une délibération déclarant l'état d'urgence climatique. Je partage évidemment votre inquiétude sur la dégradation de notre environnement, mais je diffère très nettement sur l'utilité d'une telle pétition de principe.

En quoi réaffirmer des vérités connues de tous et, par ailleurs, bientôt documentées à l'échelle régionale par le rapport du « GIEC-Pays de la Loire » dont j'ai voulu l'existence, changerait quoi que ce soit au réchauffement climatique ?

Par ailleurs, que pourrait signifier d'un point de vue juridique l'expression : « état d'urgence climatique » ? Et sur quelles mesures tangibles déboucheraient une telle reconnaissance ? Vous ne le dites pas.

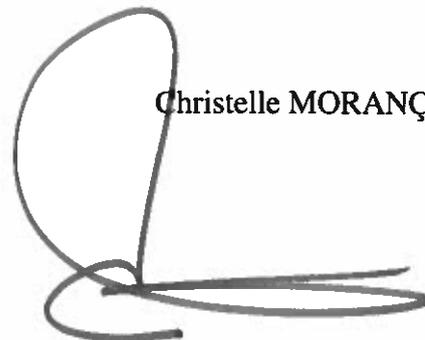
C'est pourtant au stade des mesures concrètes que nos approches diffèrent radicalement.

Là où vous considérez qu'il faut imposer un modèle basé sur la décroissance économique, je considère au contraire qu'il nous revient d'inventer la croissance verte de demain, fondée sur le progrès scientifique, industriel et technologique, au service de l'homme et de la nature.

Partager un constat n'est malheureusement pas suffisant. Et puisque vous n'êtes manifestement pas en phase avec l'écologie de croissance que je porte – ce que je respecte parfaitement –, je ne vois pas la cohérence politique qu'il y aurait à adopter ensemble une telle délibération.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'expression de mes salutations distinguées.

Christelle MORANÇAIS



Madame Lucie ETONNO
Présidente du groupe L'Ecologie Ensemble
Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9